

# CHARTRE DU COLLECTIF « Pour un temps »

## Accueil de demandeurs d'asile à Tullins

**Pour un Temps** (collectif d'accueil de demandeurs d'asile sur Tullins Fures) est un regroupement citoyen né en 2017.

Sensible à la situation critique voire désespérée que vivent hommes femmes et enfants fuyant la guerre et les persécutions et constatant la pénurie de places en hébergement d'urgence, le collectif souhaite agir en proposant un accueil matériel et un accompagnement humain sur la commune.

Nous agissons en collaboration avec l' **ADA** (Accueil Demandeurs d'Asile), association grenobloise qui accompagne depuis 30 ans les demandeurs d'asile et avec **Un Toit pour Tous** pour la gestion des logements. En ce qui concerne les réfugiés, le Collectif participe au projet d'accueil d'une famille syrienne, en lien avec le CCAS de Tullins et Un toit pour tous.

### Préambule

Le but de la présente charte est de définir le projet et le mode de fonctionnement du collectif **Pour un temps**

### 1 Objectif

Accueillir matériellement et humainement des demandeurs d'asile en nous adaptant aux situations particulières des personnes accueillies et dans la limite des moyens du collectif.

### 2 Les valeurs qui sous-tendent l'action du collectif

Nous estimons qu'un accueil digne des demandeurs d'asile fait appel aux simples sentiments de solidarité, et correspond en outre au strict respect des engagements constitutionnels et internationaux de notre pays.

Nos valeurs s'appuient sur l'humanisme, la solidarité et le respect des personnes.

### 3 La démarche

Le collectif **accueille des demandeurs d'asile en situation régulière en lien avec l'ADA et des réfugiés en lien avec la Mairie de Tullins**. Lorsque les demandeurs d'asile obtiennent soit une place en centre d'accueil (CADA), soit leur statut de réfugiés, soit sont déboutés, ils ont vocation à quitter le logement pour laisser la place à d'autres personnes.

Le collectif **finance un ou des logements décents** pour accueillir des demandeurs d'asile. Toutes les formalités administratives liées à la location (bail, relation avec le propriétaire, paiement des charges) sont assurées par l'association Un Toit pour Tous.

Le collectif entend apporter **accueil, lien social et soutien matériel et relationnel** aux personnes arrivant à Tullins. Par ailleurs, il leur apporte son **aide à l'utilisation des ressources présentes sur la commune en matière de vie quotidienne, de santé, d'éducation, de loisirs et de culture**.

### 4 Composition du collectif

Les membres du collectif sont des personnes physiques qui peuvent y être engagées à différents niveaux :

- dons financiers ou autres

- accompagnement matériel et humain
- engagement actif dans la vie du collectif

Le collectif n'a pas de statut juridique spécifique.

Chaque membre du collectif s'engage à signer la présente Charte et à respecter la confidentialité des informations personnelles concernant les personnes accueillies.

Tout membre est libre de se retirer du collectif après en avoir informé les autres membres par écrit avec un préavis d'un mois minimum.

## 5 La gouvernance du collectif

a. Le collectif se réunit au minimum tous les 2 mois, au local du Secours catholique de Tullins, 52 rue du Gal De Gaulle.

b. Les valeurs suivantes, issues de la sociocratie, sont adoptées par le collectif : bienveillance, écoute et respect de la parole de chacun, non-jugement, convivialité. Toutefois, en cas de litige avec un membre ou de non-respect de la Charte, le collectif se réserve le droit de remettre en cause la participation au projet d'un participant.

c. Fonctionnement des réunions : chaque réunion du collectif est préparée et un ODJ établi. Les rôles suivants sont attribués en début (ou en fin) de séance sur la base du volontariat et du tour de rôle :

- **Animateur** : prépare l'ODJ et veille à son respect, anime la réunion et veille à l'expression de chacun ainsi qu'à l'efficacité collective
- **Secrétaire** : prend des notes et rédige le compte-rendu
- **Gardien du temps et des digressions**

Par ailleurs, les fonctions suivantes sont assurées à tour de rôle selon les disponibilités et compétences des membres du collectif : **communication, représentation, présence auprès des familles, accompagnements divers, etc.**

d. Le Chargé des finances du collectif est désigné pour un an et fait un point régulier avec Un toit pour tous et le Collectif sur les finances du collectif et les besoins éventuels à couvrir.

e. Mode de prise de décision au sein du Collectif : Au consentement, c'est-à-dire à la non-objection et, à défaut, à la majorité des 2/3 des personnes présentes. En cas de décision engageant le devenir du Collectif, chaque membre sera appelé à se positionner.

## 6 Les groupes de travail :

Des groupes de travail ponctuels pourront être créés selon les besoins du collectif pour avancer plus efficacement.

Je, soussigné, m'engage à respecter la Charte du Collectif « Pour un temps ».

Fait à .....le .....Signature